



Neuchâtel, 7 décembre 2017

Retour sur la session des 5 et 19 décembre 2017 du Grand Conseil neuchâtelois (1/2)

[ordre du jour de la session des 5 et 19 décembre 2018](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Le calendrier de la session du Grand Conseil ayant été modifié, nous vous proposons une version en deux volets des Nouvelles du Grand Conseil. La version ci-dessous se penche sur la journée du 5 décembre, celle du 19 décembre sera traitée dans le prochain volet.

Assainissement des finances (17.029)

Un transfert plus modeste

Il est revenu au président du groupe socialiste Baptiste Hurni de présenter la position du groupe socialiste.

« [...] Le canton de Neuchâtel a été frappé de plein fouet par les diminutions massives de la péréquation fédérale. Cette diminution de la solidarité confédérale doit interroger. Alors que les Neuchâteloises et les Neuchâtelois contribuent largement au rayonnement de la Suisse – par la production dans l'industrie horlogère mais aussi par leur impôt qui permettent ou ont permis de lourds investissements – les cantons riches refusent de participer à la prospérité de ceux qui le sont moins. C'est d'autant plus injuste que lesdits cantons riches le sont souvent grâce aux investissements de la Confédération auxquels les citoyens neuchâtelois ont donc contribué comme n'importe quel helvète.

Oui, nous nous attardons sur cette question car elle nous semble importante à plus d'un titre. Premièrement, sans ces baisses de revenus massives, le canton de Neuchâtel aurait quasiment assaini ses finances, malgré une conjoncture extrêmement difficile ces dernières années, mais si, de ce côté-là, l'optimisme peut aujourd'hui être de vigueur. C'est important de le dire, car ce constat factuel tord le cou des discussions de café du commerce qui assèment en faisant abstraction des faits que nous n'avons rien fait pour assainir nos finances. C'est faux, archi-faux même, et sans les décisions aussi incompréhensible qu'injustes de la Berne fédérale, nous pourrions le constater dans nos budgets et dans nos comptes. Dit autrement, si nous n'avons rien fait, le canton ne se débattrait pas avec un déficit de l'ordre de 50 à 60 millions, mais avec un déficit deux à trois fois plus élevé.

Cette question de la baisse de la péréquation fédérale est aussi importante car elle renvoie l'image d'un pays où les déséquilibres sont renforcés et les reports de charges de la Confédération sur les cantons sont légions. Les diminutions de péréquation, elles, tiennent insuffisamment compte de la situation individuelle de chacun des cantons.

Importante, cette question l'est parce que le comportement de la Confédération – reports sans tenir compte de la situation individuelle et baisse massive des contributions de la péréquation – est insupportable au Conseil d'Etat mais que l'on a un peu l'impression que celui-ci se comporte de la même manière à l'égard des Communes.



Certes, on reconnaîtra au Conseil d'Etat neuchâtelois quelques mérites. D'abord, celui d'avoir annoncé de longue date qu'un rééquilibrage entre le canton et les communes doit avoir lieu. Quand on lit aujourd'hui qu'il s'agit d'une surprise et que cela n'est pas digérable, on ne peut s'empêcher d'y voir une certaine mauvaise foi. On reconnaît aussi au Conseil d'Etat le mérite d'avoir tenu compte, certes imparfaitement, de la capacité contributive de chacun puisqu'il transfère des points d'impôts en sa faveur et non de nouvelles charges aux communes.

En effet, le projet du Conseil d'Etat est assez simple. Partant du constat implacable que, globalement, les Communes assument moins de charge dynamique que le canton, qu'elles engrangent proportionnellement plus d'impôts pour les réaliser, et que, globalement, leur situation est moins mauvaise que celle de l'Etat, il estime que les impacts de la perte de la péréquation fédérale doit être assumée par l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises, et non le seul canton.

La majorité du groupe socialiste approuve ce constat. En effet, comme nous l'a dit à de réitérées reprises le Conseil d'Etat, si dans une famille l'un de ceux qui travaille se retrouve subitement licencié, il n'y a pas de raisons qu'il soit le seul à diminuer son train de vie, laissant les autres maintenir le leur. C'est vrai, mais si nous filons un peu la métaphore, nous aimerions dire au Conseil d'Etat que pour la famille précitée, il serait étrange de ne pas tenir compte - ou plutôt de peu tenir compte - de la situation de chacun de ses membres. Peut-être que l'un gagne déjà bien sa vie et qu'il peut contribuer plus, alors qu'un autre a des besoins plus importants et un revenu plus faible. Ne pas en tenir compte, c'est se comporter comme la Confédération à l'égard du canton de Neuchâtel et ça ne nous paraît pas acceptable.

C'est pour cette raison que la majorité du groupe socialiste entrera en matière, mais dans le seul but de voter la proposition de la CoFi. Celle-ci nous semble mieux construite. D'une part, le report est plus modeste - un point d'impôt au lieu de deux en 2018 et attendre la réforme de la péréquation plutôt que d'obérer d'avance la situation des communes en 2019. Surtout, la proposition de la CoFi tient compte davantage de la richesse individuelle des Communes, puisqu'elle prévoit qu'une partie de l'argent prélevé - 1.3 millions sur 7.3 millions - sera reversé aux communes les plus faibles sous la forme de 7% de ce qu'elles reçoivent au titre de la péréquation horizontale.

Cette façon de procéder nous paraît remplir les objectifs politiques les plus importants de cette réforme puisqu'elle permet d'opérer un certain rééquilibrage qui paraît inéluctable si l'on ne veut pas voir l'Etat devoir couper des prestations essentielles au profit de l'enrichissement de certaines communes, elle permet de tenir compte de la capacité financière des diverses collectivités à double titre - on transfère un point d'impôt, qui est un indice de ressource, et l'on opère une compensation pour les communes les plus faibles, et permet donc de faire preuve d'une certaine solidarité. Enfin, s'agissant des deux postulats dont nous reparlerons plus tard, ils ont pour but de faire pression pour qu'une réforme de la péréquation voit le jour et que des tâches - et donc des moyens - soient à terme redonnés aux communes.

Pour le groupe socialiste, ces deux aspects sont importants. La péréquation doit permettre de mieux tenir compte des charges de centre qu'assument les villes de ce canton mais doit aussi parvenir à endiguer l'appauvrissement qui semble inéluctable de certain au profit de commune qui ne sont pas



mieux gérées, mais qui ont simplement la chance d'avoir telle ou telle entreprise, tel ou tel particulier qui y ont élu domicile.

Parallèlement, il est aussi important de rendre de la substance aux Communes. Celles-ci se plaignent à juste titre de ne pas avoir de choix politiques dans les reports de charges – ou le transfert d'un point d'impôt. Or, poussé à l'extrême, la logique du Conseil d'Etat voit devenir les communes être de simples organes de paiement, sans souveraineté politique réelle. Il nous semble que au contraire, le canton devrait permettre aux Communes d'assumer de nouvelles compétences avec les revenus qui vont avec.

Enfin, il convient de préciser qu'une minorité du groupe socialiste refusera néanmoins l'entrée en matière. Pour eux, certaines communes ont vu leur charge être au moins aussi dynamiques que celles de l'Etat et on ne saurait leur demander de faire preuve de solidarité, alors même qu'elles doivent d'ores et déjà opérer des coupes parfois insupportables.

En conclusion, vous l'aurez compris, la majorité du groupe socialiste entrera en matière et acceptera le projet de la CoFi. Pour cette majorité, on ne peut construire un canton de Neuchâtel prospère que si l'ensemble des collectivités, commune et Etat, se répartissent correctement et de manière juste charges et revenu. Enrichir les Communes au détriment de l'Etat n'a pas plus de sens que de faire l'inverse et ce n'est qu'à la condition que tous ensemble, solidaire avec les collectivités les moins favorisées de notre canton, que nous parviendrons à rétablir les finances cantonales dans le but d'apporter la prospérité à notre population. [...]» •

Le projet de décret amendé a été adopté par 64 voix contre 49. 39 membres du Grand Conseil en ayant fait la demande, il sera soumis au référendum facultatif.

Budget de l'Etat (17.029)

Quel projet de société souhaitons-nous proposer ?

Le député Jonathan Gretillat a présenté la position du groupe socialiste lors du débat d'entrée en matière. L'examen de détails et le vote final auront lieu lors de la séance du 19 décembre.

« [...] Depuis que le peuple souverain nous a élus ce printemps pour siéger au sein de ce parlement, nous avons déjà eu l'occasion de quelques échauffourées. Mais jusqu'ici, rien de rédhibitoire. Nous venons même de démontrer que notre autorité législative était également capable de trouver des solutions équilibrées et de compromis, lorsque nous parvenons à faire une lecture similaire d'une situation politique donnée. A présent, nous voici arrivés au premier vrai moment crucial de cette nouvelle législature : notre premier budget. C'est véritablement maintenant que nous aurons l'occasion de conforter, ou hélas au contraire de décevoir, les nombreux espoirs que la population neuchâteloise a placés dans ses nouveaux élus, qui rappelons-le, forment plus de 40% de cet hémicycle. Autant dire que les Neuchâteloises et les Neuchâtelois nous attendent au contour, et ils ont bien raison de le faire ! Ce serait donc également une chance rare et inespérée de parvenir à s'extraire des vieux clivages qui avaient la fâcheuse tendance de paralyser cette assemblée, qu'ils soient générationnels, clientélistes,



corporatistes, régionalistes, idéologiques ou simplement partisans, et qui continuent de fissurer notre belle République.

L'adoption du budget est un acte politique majeur pour un Parlement, dont c'est la compétence première, et pour cause : cela constitue le prérequis, le cadre et les limites nécessaires au fonctionnement et à l'action de l'Etat. On pourrait aussi le considérer comme l'équivalent d'un « discours sur l'état de la République », ce que je suis d'ailleurs un peu en train de faire. Mais c'est également l'occasion de s'interroger sur ce qui doit guider notre action comme Grand Conseil, en tant que représentant et émanation du souverain. En cela, le préambule de notre Constitution cantonale nous donne déjà quelques pistes de réflexion intéressantes : [*« Le peuple du canton de Neuchâtel, conscient de ses responsabilités à l'égard de la personne humaine, de la communauté, de l'environnement naturel et des générations futures, respectueux de la diversité des cultures et des régions, soucieux d'assurer, autant qu'il dépend de lui, la liberté, la justice, la paix et la prospérité dans un ordre démocratique et d'aménager une collectivité vivante, unie, solidaire et ouverte au monde »*]. Sans vouloir être inutilement désagréable à ce stade déjà, il serait de bon ton de se rappeler de ces principes dont le peuple neuchâtelois est « conscient, respectueux et soucieux », puisque plusieurs d'entre eux risquent d'être sérieusement mis à mal par les discussions que l'on ouvre aujourd'hui.

Comme vous pouvez l'imaginer, l'enthousiasme du Groupe socialiste n'a de loin pas été débordant à la lecture du projet de budget 2018 proposé par le Conseil d'Etat ; il l'est d'autant moins lorsqu'on met ce budget dans la perspective des nombreuses mesures d'économies, parfois drastiques, et des différents volets de redressement des finances déjà exécutés année après année... sans même parler des nouvelles mesures d'austérité annoncées par notre gouvernement dans le cadre de sa planification financière et son programme de législature, dont certaines sont absolument inacceptables pour le Groupe socialiste, mais ce n'est pas le sujet du jour.

Cela démontre en tout cas bien, si cela était encore nécessaire, l'importance des difficultés financières auxquelles les collectivités publiques neuchâteloises dans leur ensemble – Etat et communes – continuent de faire face. Notre canton et sa population ont subi de plein fouet les conséquences de la récession, notamment en termes de diminution des recettes et d'augmentation des charges dynamiques, qui se sont fait ressentir d'autant plus durement qu'elles survenaient simultanément aux réformes structurelles entreprises au sein de l'Etat, et de certaines communes particulièrement frappées par la conjoncture défavorable.

Alors pour le dire simplement, le Groupe socialiste est passablement préoccupé par les mesures d'économies déjà entreprises et nouvellement envisagées par le Conseil d'Etat, dont les conséquences se font le plus durement ressentir par les membres les plus faibles de notre société. Lorsque la collectivité publique cesse de financer les arts et la culture, qu'elle coupe dans les budgets du social, de la santé et de la formation, au détriment des plus précarisés, quel projet de société peut-elle encore proposer à la population ? Construire des routes pour permettre à des sociétés, qui paient proportionnellement bien moins d'impôts que leurs salariés, de maximiser le profit de leurs actionnaires, au détriment de la population et de la planète ? Cela vous paraît terriblement simpliste, n'est-ce pas ? Et pourtant, la réalité est malheureusement chaque jour plus proche de la caricature, même si notre canton n'est pas le pire exemple de cette tragique caricature, pas encore du moins.



Malgré tout, dans ce contexte particulier que nous connaissons et que j'ai sommairement rappelé, le Groupe socialiste peut, dans une certaine mesure en tout cas, reconnaître les efforts conséquents du Conseil d'Etat visant à donner un cadre budgétaire, permettant d'atteindre l'équilibre financier à l'horizon 2020-2021. Le défi pour l'État d'assainir ses finances, tout en préservant des ressources mises à mal par des facteurs extérieurs qu'il ne peut maîtriser que marginalement, mais également en continuant d'assurer toutes les prestations essentielles à la population, est certes des plus complexes. Pour le groupe socialiste, un tel défi demeure réaliste et réalisable, mais pas à n'importe quelles conditions. En effet, le groupe socialiste ne saurait cautionner les mesures contribuant au démantèlement de l'État et de la cohésion sociale du canton, et tout particulièrement celles touchant de plein fouet les personnes les plus précarisées. En cela, contrairement à ce que soutient de manière obsessionnelle la droite de cet hémicycle, et ce que tente trop souvent de proposer le Conseil d'Etat, on ne parvient pas à la prospérité par des cures d'austérité drastique. Car non, les politiques d'austérité, ça ne paie pas ! Pour s'en convaincre, il suffit un peu de regarder au-delà des frontières cantonales, même si je sais que c'est parfois difficile pour certains, et tirer les constats de ce qui se passe dans le monde qui nous entoure. Et bien en cette période de reprise économique, le constat est implacable : les régions et pays empêtrés dans des trains de mesures d'austérité sans cesse renouvelés, contribuant comme un cercle vicieux à l'affaiblissement de leur économie et à l'appauvrissement de leur population, s'en sortent beaucoup moins bien que les collectivités qui ont osé résister aux sirènes de l'austérité. A cet égard, l'exemple du revirement du Portugal est particulièrement intéressant. Si le groupe socialiste admet que la situation actuelle de notre canton impose de fixer certaines priorités, d'optimiser des prestations et de revoir à la baisse certaines charges de l'État, prenons néanmoins garde à ne pas tomber dans le même piège austéritaire que tant d'autres collectivités.

C'est bien dans ce sens que le groupe socialiste est a priori globalement favorable, sans entrer dans le détail à ce stade, aux propositions plus mesurées et nuancées que la Commission des finances soumettra à notre plénum dans le cadre du budget 2018. En effet, en proposant de revoir à la hausse et de manière réaliste certaines recettes telles que la part au bénéfice attendu de la BNS ou encore avec l'augmentation des émoluments des actes administratifs, ainsi qu'en revenant au barème fiscal des personnes physiques de 2016, le budget de l'État est amélioré de l'ordre de 15 millions de francs. S'agissant des réductions de charges, elles aboutissent à des économies supplémentaires de l'ordre de 2 millions de francs par rapport au budget du Conseil d'Etat, après avoir toutefois corrigé à la hausse les mesures inacceptables voulues par le Conseil d'Etat dans les domaines de la culture, de la formation, de l'intégration et du social (soutien aux bibliothèques assumant des missions cantonales, rétablissement intégral de la subvention au Bibliobus, renforcement de la scolarisation des requérants mineurs, intégration socio-professionnelle, maintien de l'intensité des subsides LAMal, atténuation des mesures dans l'aide sociale).

Ainsi, pour le groupe socialiste, un assainissement durable des finances publiques doit satisfaire à l'intérêt général de la population, être mesuré et réfléchi. Il ne saurait en aucun cas survenir à coup de hache et de coupes linéaires sans réflexion d'ensemble, et il doit concerner autant l'activité étatique que paraétatique pour tous les échelons des collectivités neuchâteloises. Néanmoins, vu que notre canton se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, ou au milieu de l'océan, si l'on préfère les comparaisons aquatiques, il est nécessaire de poursuivre l'assainissement des finances de l'État et les réformes structurelles en cours, tout en maintenant un niveau d'investissements important. Mais pour y parvenir,



il est impératif que l'État dispose d'un budget au 1er janvier 2018. Il ne viendrait à l'idée de personne de baisser les voiles avant d'arriver à bon port. Il en va de même pour l'Etat. A défaut, les conséquences pour les collectivités neuchâteloises et la population seront désastreuses, et les espoirs de sortir notre canton de l'ornière à brève échéance s'évanouiront. Il serait d'ailleurs ubuesque d'exiger avec la plus grande fermeté d'atteindre un équilibre financier à brève échéance, tout en empêchant l'Etat de se doter d'un indispensable cadre budgétaire. De même, pour le groupe socialiste, les conséquences d'une potentielle absence d'un tel cadre seraient bien plus désastreuses dans la poursuite de l'objectif d'un équilibre budgétaire à moyen terme, qu'un budget d'Etat dérogeant aux mécanismes des freins. L'absence de budget n'est donc pas une option.

Dès lors, conscient des enjeux fondamentaux découlant du présent exercice budgétaire, le groupe socialiste assumera ses responsabilités en tant que deuxième force politique du canton et entreprendra tout ce qui est possible et nécessaire pour que l'État ne se retrouve pas sans budget l'année prochaine. Le groupe socialiste appelle les autres forces politiques du Grand Conseil à suivre la même voie et à faire preuve de la même responsabilité, tout en réitérant être disposé à la discussion en vue de trouver des solutions qui satisfassent à l'intérêt général de la population et du canton. Le groupe socialiste espère vivement que cet appel lancé ne reste pas vain : il serait en effet des plus dommageable d'infliger une épreuve de plus à notre canton, alors même que de gros dossiers nous attendent durant cette législature et que les signes manifestes de reprise économique qui se profilent à l'horizon 2018 nous permettent enfin, après plusieurs années, de retrouver un optimisme raisonnable pour le futur.

Je pense utile de rappeler encore une fois que l'adoption d'un budget est de la compétence exclusive du Grand Conseil. C'est donc de la responsabilité de chacune et de chacun d'entre nous, chères et chers collègues députés, d'entreprendre les discussions nécessaires et d'amener des solutions pour y parvenir. Par ailleurs, pour le groupe socialiste, il serait difficilement compréhensible que des groupes politiques représentés en Commission des finances refusent purement et simplement l'entrée en matière. En effet, si l'exigence d'un budget qui rentrerait dans les mécanismes des freins devait être la condition sine qua non pour l'adoption d'un budget, il y aurait de quoi se poser de sérieuses questions : en effet, pas un seul groupe – pas un seul ! n'a fait ni défendu des propositions suffisantes pour aboutir à un budget respectant les mécanismes des freins. Sachant cela, serait-il dès lors responsable et surtout cohérent de s'opposer ainsi purement et simplement à l'entrée en matière sur le budget ? Assurément non. Ou alors, cela signifierait que notre Parlement admet sa faillite en refusant d'assumer ses responsabilités et d'accomplir les missions qui sont les siennes : proposer, débattre, décider.

Le Groupe socialiste assumera donc ses responsabilités à l'égard du peuple neuchâtelois et votera l'entrée en matière du budget 2018. [...] » •

L'entrée en matière a été acceptée par 76 voix contre 33



Centre neuchâtelois de psychiatrie (17.024)

La santé psychique nous concerne toutes et tous

La députée Florence Nater a présenté la position du groupe socialiste.

«[...] Les propos qui se succéderont à la tribune concernant ce rapport 17.024, qui traite principalement des différents crédits d'engagements sollicités pour des cautionnements destinés à l'activité du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), seront, à n'en pas douter, teintés différemment selon quelle face du prisme nous avons envie de regarder en priorité.

Pour le groupe socialiste, il est bien entendu que la face financière du prisme n'a pas manqué de susciter notre intérêt et différents questionnements. Quand la collectivité publique doit se porter garante pour qu'un établissement de droit public cantonal puisse emprunter de l'argent sur le marché des capitaux, il est évidemment de notre devoir d'examiner avec grande attention à la fois les critères déterminants de tels cautionnements mais aussi plus globalement l'analyse de la gestion financière de l'institution concernée. Dans ce sens et en préambule, le groupe socialiste tient à remercier le Conseil d'Etat ainsi que les représentants du CNP qui ont répondu avec précision aux différentes questions abordées par les représentants des groupes en commission.

Sur un plan financier il est utile de se rappeler brièvement ce dont il est question dans ce rapport. Il s'agit pour notre autorité d'abroger un cautionnement existant parce que celui-ci, en substance, ne correspond plus aux exigences de notre LFinEc. Le Grand Conseil doit, en outre, se prononcer pour de nouveaux crédits d'engagements pour des cautionnements correspondants tous à des actes bien spécifiques : le fonds de roulement de l'institution, ses engagements pris dans le cadre des différents investissements consentis depuis la création de l'institution - tels que par exemple l'investissement de 2013 pour le regroupement des activités ambulatoires sur le Littoral - ainsi que des investissements prévus pour la mise en œuvre des options stratégiques 2015-2022 - tels que par exemple le développement du centre ambulatoire à La Chaux-de-Fonds ou encore la création d'un foyer en centre urbain.

Tous ces crédits d'engagements pour des cautionnements en faveur du CNP sont donc étroitement liés à des actions et des projets concrets de l'institution, dont notre autorité a par ailleurs été saisie dans un rapport très circonstancié datant de septembre 2015.

Certes il est vrai que la fragilité de la situation financière du CNP ainsi que sa situation de découvert au bilan au terme de l'exercice 2016 a aussi interpellé dans les rangs du groupe socialiste. Force est toutefois de constater que, *de facto*, cette situation tient bien plus à l'historique de l'institution, aux contraintes qui lui sont imposées qu'à sa gestion financière. Rappelons que le CNP a été créé en 2009 avec une reprise de dettes à hauteur de 37.5 mio de francs, qu'il a dû consentir depuis lors à des investissements pour déployer ses activités, de l'ordre de 20.5 mio de francs, qu'il a lui aussi dû apporter sa contribution aux mesures de recapitalisation de la caisse de pension en 2013 et qu'enfin il subit depuis plusieurs années les mesures de restrictions financières imposées par l'Etat à raison d'une diminution de la subvention annuelle de 2 mio de francs depuis 2015. Sur un plan strictement financier le défi est de taille



pour cette institution et il nous paraît important de rappeler encore une fois que la fragilité de la situation financière est à imputer au contexte et aux contraintes et non à la gestion même de l'institution.

Au-delà de la face financière du prisme, ce qui intéresse tout particulièrement le groupe socialiste c'est bien la mission et l'activité de l'institution qu'est le Centre neuchâtelois de psychiatrie. Rappelons-nous que, conformément à l'article 3, al. a de la Loi sur le CNP, le CNP se doit de « ...conduire, en collaboration avec les institutions partenaires et les professionnels concernés, la politique sanitaire publique dans le domaine de la prise en charge des patients souffrant de problèmes de santé psychiques;... »

Contrairement à ce que l'on imagine encore bien souvent, la santé psychique nous concerne toutes et tous. Selon différentes sources statistiques, on estime qu'une personne sur deux est atteinte dans sa santé mentale, au moins une fois dans sa vie (de manière ponctuelle ou durable). Et près de 17% de la population fait face à un ou plusieurs troubles psychiques. Il s'agit des affections les plus fréquentes et les plus handicapantes. Leur coût global (direct et indirect) en Suisse est estimé à plus de 7 milliards de francs par an¹.

Si le Centre neuchâtelois de psychiatrie n'est bien entendu pas le seul acteur impliqué dans le domaine de la santé mentale, il est toutefois, de par la mission qui lui a été confiée par la loi, le pilier central de la prise en charge publique des soins dans le domaine de la santé psychique.

A cet égard il nous paraît important de s'arrêter quelques minutes sur l'activité du CNP ; le CNP ce sont :

- Environ 5'000 personnes suivies en ambulatoire.
- 16'000 interventions au CUP/liaison
- Environ 2000 personnes hospitalisées par année
- Des interventions dans la totalité des institutions et écoles spécialisées pour enfants en adolescents
- Des interventions dans les EMS du canton
- Des interventions dans les foyers à vocation psychiatrique (Foyer du Parc, Foyer des Cèdres, Foyer de la Jalouse).
- Des interventions dans les institutions du domaine du handicap (Perce-Neige, Foyer Handicap, Alfaset)

Le CNP est également un important acteur dans le domaine de la formation, bien entendu pour celle des médecins et soignants mais aussi pour la formation continue des autres professionnels (travailleurs sociaux, enseignants par exemple) confrontés dans leur pratique à différents problèmes de santé psychique.

¹ OBSAN, rapports 52 et 56, « Santé psychique en Suisse État des lieux et champs d'action », Rapport sur mandat du Dialogue Politique nationale de la santé, Office fédéral de la santé publique (OFSP), date de publication: mai 2015.



Le CNP assume en outre des mandats et actions dans des domaines d'expertise tels que l'accompagnement des auteurs de violence conjugale ou encore la médecine psychiatrique pénitentiaire.

Depuis sa création en 2009, le CNP a dû non seulement faire face à une transformation structurelle des institutions préexistantes qui le constituent aujourd'hui mais il s'est aussi et surtout engagé dans une transformation de fonds dans la prise en charge psychiatrique dans notre canton opérant progressivement le virage du stationnaire vers l'ambulatoire, d'une psychiatrie institutionnelle médico-centrée vers la psychiatrie sociale et communautaire, interdisciplinaire et de réseau.

Le CNP s'est engagé activement dans la diminution du nombre de lits et la diminution de la durée des séjours, ceci non seulement dans une perspective de réduction des coûts mais aussi et surtout afin de contribuer à ce que les personnes atteintes dans leur santé psychique soient le moins longtemps possible éloignées de leur milieu de vie et de leur activité professionnelle. L'institution a développé différents outils tels que par exemples la création du centre d'urgences psychiatriques, le développement d'un hôpital de jour également dans les montagnes, la création d'une consultation ambulatoire de l'âge pour concrétiser ce passage de la psychiatrie institutionnelle à la psychiatrie sociale et communautaire.

L'institution s'est aussi ouverte plus largement à l'expertise des patients en renforçant ses collaborations avec les associations de patients et de proches et aussi, depuis peu, en accueillant dans ses équipes des pairs praticiens en santé mentale, à savoir des personnes concernées directement par l'expérience d'un trouble psychique, aujourd'hui rétablies et qui après une formation adhoc peuvent intervenir dans les unités de soins pour « ...faciliter la collaboration entre patients, proches et soignants, améliorer la compréhension de la maladie psychique et augmenter la participation des personnes concernées à l'organisation des soins. »²

Chères et chers collègues, ne voyez-pas dans l'inventaire des différentes activités et projets du CNP le descriptif d'une institution parfaite. Le CNP a aussi ses points de faiblesse. Nous avons évoqué bien entendu les difficultés financières mais aussi plus globalement il est utile de rappeler que travailler avec et pour l'humain reste une entreprise complexe a fortiori dans le domaine de la santé psychique où les enjeux sont multiples : **économiques** – coûts des problèmes de santé psychique dans notre pays, **sociétaux** – tensions entre une société qui veut le « risque zéro » et en même temps l'autodétermination de chacun de ses citoyens et enfin, et je devrais même dire prioritairement, **humains** – qu'il s'agisse de l'expérience de celui ou celle qui doit un jour bénéficier de soins psychiatriques et de l'expérience du professionnel qui au quotidien s'engage dans l'accompagnement des personnes affectées dans leur santé.

Pour le groupe socialiste il était important de rappeler, quand bien même ce descriptif n'est sans doute pas exhaustif, que derrière les importantes sommes d'argent que notre autorité doit accepter de cautionner, il y a des milliers de personnes, potentiellement chacune et chacun d'entre nous, concernées par la mission de cette institution qu'est le CNP.

² Définition pair praticien en santé mentale – association Re-Pairs - <http://re-pairs.ch/profession/>



Vous l'aurez compris, eu égard aux éléments qui précèdent, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité l'ensemble des crédits d'engagements et la subvention complémentaire compris dans le rapport 17024. [...]» •

Les projets de décret ont été adoptés par respectivement

- a) 108 voix contre 1 (Vote à la majorité qualifiée de 3/5)
- b) 110 voix contre 1 (Vote à la majorité qualifiée de 3/5)
- c) 112 voix contre 1 (Vote à la majorité qualifiée de 3/5)
- d) 110 voix contre 1 (Vote à la majorité qualifiée de 3/5)
- e) 107 voix contre 1

Système d'information et de gestion de l'État (17.025)

Une meilleure coordination et efficacité des services de l'Etat

La députée Annie Clerc-Birambeau a livré la position du groupe socialiste.

« [...] Dans le cadre des réformes entreprises par l'Etat pour rationaliser, dynamiser et optimiser les processus administratifs, financiers et permettre une analyse des données à des fins d'amélioration continue, le système d'information et de gestion de l'Etat devient opérationnel.

Il doit relier les fichiers des services métiers au système plus centralisé des services transversaux c'est-à-dire les services des ressources humaines, financier et des acquisitions et logistique.

La création d'un fichier central et le traitement des données sensibles exigent une base légale et c'est l'objet du rapport que nous traitons ce jour.

Le groupe socialiste acceptera ce rapport. Il relève :

- Que cette nouvelle loi régleme la transmission des données dans le but de centraliser certaines tâches, elle ne régleme pas l'utilisation des fichiers des services métiers ; leur réglementation figure dans les lois qui régissent leurs propres activités.
- Que cette nouvelle loi est indispensable comme le demande la Convention concernant la protection des données et la transparence des cantons du Jura et de Neuchâtel
- Et qu'elle délègue la compétence au Conseil d'Etat d'énumérer dans un règlement ces mêmes données sensibles.
- Nous soulevons néanmoins quelques points questionnant comme
- Le rôle central du Sien, comment gérer, contrôler ce rôle d'opérateur ?
- Le SRH est-il à la fois diffuseur et destinataire de données ?
- Mais aussi, à qui incombera la responsabilité si les données transmises ne sont pas conformes à la loi.
- Ou celui de l'archivage, qui archivera quoi ?

Le Sige est un chantier complexe qui vise plus d'efficacité dans les processus quotidiens mais plus de transparence et donc une base légale. Le Conseil d'Etat peut-il nous informer sur l'avancement des travaux et si la bascule au 1er janvier 18 sera effective ?



Le règlement d'application qui découle de cette loi sera-t-il établi pour cette date ?

En conclusion, le groupe socialiste restera attentif à la mise en œuvre du projet, et sollicite la COGES d'en faire autant. Il renouvelle aussi son positionnement positif face aux projets permettant une meilleure coordination et efficacité des services de l'Etat.

Pour l'amendement le groupe sera partagé. Car si pour certains il clarifie mieux les compétences de chacun pour d'autres il n'apporte aucune plus-value réelle. [...]» •

Le projet de loi amendé a été adopté par 111 voix contre 1

Prestations d'intérêt général Hôpital neuchâtelois (17.030)

Cadres et codifications ne suffisent pas pour réduire les coûts de la santé

Il est revenu à la députée Florence Nater de présenter la position du groupe socialiste.

« [...] De tous les rapports aboutissant sur notre pupitre, certains sont attendus avec plus d'impatience que d'autres. A n'en pas douter, ce rapport sur les prestations d'intérêt général (PIG) était attendu avec une impatience bien souvent manifestée lors du traitement de différents dossiers en lien avec le domaine de la santé, mais tout particulièrement lors des débats budgétaires et les nombreuses questions, pour ne pas dire injonctions, imposées aux établissements de soins de notre canton que sont l'Hôpital neuchâtelois et le Centre neuchâtelois de psychiatrie.

Il est vrai que le questionnement de notre autorité autour des PIG, si on le pose d'abord en termes purement financiers, est légitime. Ceci quand on sait par exemple que pour Hôpital neuchâtelois, sur les 155 millions de subventions étatiques allouées en 2015, les PIG en représentent tout de même 70 millions. Notons également, toujours en termes financiers, que l'Etat n'a pas attendu les conclusions du présent rapport sur la définition et le coût des PIG pour que la subvention qui leur est dévolue soit diminuée, celle-ci ayant tout de même passé de 70 millions en 2015 à 64.9 millions en 2017 pour Hôpital neuchâtelois par exemple.

Cela étant dit, oui le questionnement est légitime ; il est aussi récurrent et le présent rapport apporte une réponse documentée et circonstanciée du Conseil d'Etat suite à un postulat de la commission financière datant de 2015. Nous remercions le Conseil d'Etat, les services et partenaires ayant œuvré à l'élaboration de ce rapport. Eu égard à la légitimité, à l'importance du questionnement mais aussi à la teneur de ce rapport, nous regrettons que celui-ci, bien que s'agissant exclusivement d'un rapport d'information, n'aie pas mérité un traitement en commission santé.

Venons-en au fond maintenant. Permettez-moi d'aborder en premier lieu quelques éléments du contexte fédéral.

Dans le domaine très complexe du financement des coûts hospitaliers aigus, la Confédération a changé les règles du jeu introduisant depuis 2012 un financement à la prestation par le biais des fameux swiss DRG.



Depuis 2012, dans le domaine des soins somatiques aigus tout est rigoureusement codifié : durée moyenne de séjour, borne inférieure et supérieure de durée du séjour, niveau de complication ou de comorbidité, facteurs liés à l'âge ...Ainsi donc tout semble réglé comme du papier à musique dans ce domaine, au point que cette façon de codifier les prises en charge hospitalière va être développée dès le 1^{er} janvier 2018 aux prestations de soins psychiatriques et à futur également dans le champ de la réadaptation. La Confédération semble convaincue de la pertinence de l'outil. Dont acte. Une remarque, en page 4 du rapport, nous a tout de même interpellés. Je cite :

On observe notamment à propos de ce nouveau financement qu'il induit d'une part une meilleure transparence des coûts et des incitations positives s'agissant de la recherche de l'efficacité dans la fourniture des prestations individuelles, et d'autre part qu'il est à l'origine d'une forte croissance des volumes de prestations servies (en particulier s'agissant des soins ambulatoires et des prestations hospitalières électives), principale cause de la croissance excessive des coûts de la santé.

Manifestement le financement à la prestation ne porte pas tous les effets escomptés en matière de coûts... Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat de nous dire si notre analyse à la lecture de ce paragraphe est juste. Si tel est en effet le cas, il est dès lors important de garder à l'esprit, pour l'analyse des PIG, que les cadres et les codifications ne suffisent pas pour réduire les coûts de la santé.

Cela étant dit et pour poursuivre avec le contexte, la Confédération a également, dans ses modifications du cadre, différencié ce qui relevait des prestations directes apportées au patient et devant être couvertes à hauteur de 45 % par l'assurance obligatoire des soins et de 55 % par les pouvoirs publics, de celles étant considérées comme « au service de la collectivité » et devant être intégralement prises en charge par les cantons, ces fameuses prestations d'intérêt général (PIG).

Dans ce registre, force est de constater que le cadre imposé par la Confédération est peu contraignant pour définir ce que sont les PIG, considérant que celles-ci relèvent de la compétence des cantons puisqu'elles sont financées intégralement par ceux-ci. En résumé, le dispositif légal fédéral et les recommandations intercantionales permettent de définir ce qui n'est pas du registre de l'assurance obligatoire des soins mais ne donnent pas d'indicateurs précis sur ce que sont ou doivent être des prestations d'intérêt général.

C'est donc en quelque sorte presque avec une page blanche que l'Etat et les institutions concernées ont dû se mettre au travail pour définir plus précisément ce qui est à l'intérieur de cette enveloppe versée au titre des PIG et surtout pour en déterminer le coût, un travail complexe faisant l'objet d'un projet spécifique coordonné depuis 2015 par le service cantonal de la santé publique.

Aujourd'hui, le rapport fourni nous renseigne sur les principes établis pour qu'une prestation soit reconnue comme étant d'intérêt général. Outre les critères fixés par le cadre fédéral, à savoir maintien d'une politique régionale et le développement de la formation, il est défini que sont d'intérêt public les prestations permettant d'améliorer la qualité des soins, celles destinées à la santé communautaire ; le travail a en outre permis d'identifier comme d'intérêt général, des prestations qualitatives sous-estimées par l'assurance obligatoire des soins comme les soins palliatifs par exemple. Sur la base de ces différents critères une liste des PIG d'HNE et du CNP est présentée de façon précise dans le rapport.



Celui-ci nous renseigne également sur les méthodes choisies pour calculer le coût de chacune de ces prestations. Enfin, le travail étant d'importance et de longue haleine, le rapport précise également les choix qui ont été faits en matière de thèmes prioritaires à identifier au registre des PIG.

Rappeler le processus nous paraît nécessaire dans la mesure où le Conseil d'Etat fournit un rapport avec des résultats intermédiaires. Alors d'aucuns diront qu'importe le processus, seul le résultat compte. Et le résultat nous pouvons le regarder dans la lorgnette du verre à moitié plein ou de celle du verre à moitié vide.

Dans le registre du verre à moitié plein, le groupe socialiste se réjouit de l'important travail entrepris ; il salue le fait que, de 2015 où seuls 10 % des PIG étaient identifiées et valorisées, nous aboutissons aujourd'hui à 65 % des prestations identifiées et valorisées.

Nous soulignons également la valeur de la liste détaillée et explicative, au niveau des contenus, des prestations identifiées au titre des prestations d'intérêt général, tant pour HNE que pour le CNP. Ceci pour la moitié pleine du verre.

Dans la lorgnette maintenant du verre à moitié vide, le groupe socialiste regrette la part substantielle de 22 millions de PIG non encore spécifiées, de même que le travail partiellement réalisé pour les PIG du CNP. Cet arrêt sur image sur un tel chantier encore inachevé risque de ne pas atténuer les ardeurs de ceux qui pensent que les PIG coûtent trop chers.

Certaines voix parmi nous craignent aussi que les coûts identifiés au titre des PIG pour le maintien de la politique régionale ne soient lus que sous l'angle de l'organisation hospitalière de notre canton.

Voilà pour les quelques regrets et questions exprimées pour la moitié vide du verre.

Pour terminer, au-delà de ces doléances, le groupe socialiste tient à rappeler que la focalisation sur les PIG n'a d'intérêt principalement que pour leur contenu dans l'intérêt général des soins à la communauté ; les PIG ne sauraient être une arme à brandir encore et toujours dans une seule perspective d'économies.

En conclusion, le groupe socialiste, dans sa grande majorité, acceptera le classement du postulat. [...]»

•

Le classement du postulat 15.114 a été refusé par 81 voix contre 30

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 7 décembre 2017.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.